

# Révision du SCoT de l'Aire Gapençaise

## Compte-rendu de l'atelier sur la thématique transition écologique



**Alpicité**  
urbanisme, Paysage,  
Environnement

**ADEQUATION**

**CGins**

Paysagiste



Agence RAPHANEAU FONSECA  
Etudes patrimoniales  
& urbaines

150 Impasse des Boges - 07100 CHASSERS  
04 79 81 12 25 - 06 46 43 81 81  
raphaneau@fonseca-urbanisme.fr

## ÉLÉMENTS INTRODUCTIFS

Date et heure de la réunion :

Le 23/03/2023, de 14h00 à 17h00

Lieu : Salle des IV vents, commune de RAMBAUD

Personnes présentes à l'atelier :

<b>Prénom NOM</b>	<b>Fonction</b>
<b>Participants</b>	
BACHA Salim	Référent SCoT - Région SUD PACA
SABATIER Frédéric	Parc National des Ecrins
BLANC Stéphane	DDT 05 - Service Aménagement Soutenable
BRIEN Pascaline	Communes Forestières
ANDRE Michel	Département des Hautes-Alpes - IT05
BONNARDEL Jérôme	Mairie de Montmaur
LEBER-BOYER Francine	DDT 05 - Service Aménagement Soutenable
COGORDAN André	Mairie de la Rochette
PANSERI Jean-Marc	Mairie de Rabou
SELLIER Jacques	Mairie de Chabestan
DESSEIN Aurélie	Mairie de ST Bonnet, Communauté de Communes Champsaur Valgaudemar
MASSOT Philippe	Mountain Wilderness
BALLANGE Lucienne	SAPN - FNE 05
GUILLE Raphaël	Mairie de Chabottes
ROGOU Marie-Paule	Mairie du Dévoluy
BOUTRON Claude	Vice-président de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance en charge de la Protection de l'environnement, de la biodiversité, de la qualité de

	vie et mise en oeuvre du Plan Climat Air Energie Territorial
SARRAZIN Bruno	Mairie d'Orcières, Vice-président de la Communauté de Communes Champsaur Valgaudemar en charge du développement économique, du tourisme et de l'agriculture
GERVAIS Marie-Françoise	Mairie d'Orcières
<b>SCoT de l'Aire Gapençaise</b>	
Benoît ROUSTANG	Président du SCoT
Lucile NIVOU	Chargée de mission développement territorial
Pascal SAUTY	Chargé de mission SIG - Observation
Simon GALLES	Chargé de mission urbanisme
Titouan MATHONNET	Stagiaire au SCoT
<b>Bureau d'étude</b>	
Nicolas BREUILLOT	Gérant de la société Alpicité
Manon SENSEBY	Assistante chargée d'études en urbanisme - Alpicité
Laurent SGARD	Directeur d'études - Médiaterre Conseil

Document joint : Support de présentation de l'atelier

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION

### **Introduction**

---

Le Président du SCoT, Benoît ROUSTANG, introduit l'atelier.



*Introduction de l'atelier par le Président du SCoT*

Il présente notamment ce qui a conduit à la révision du SCoT actuel, approuvé en décembre 2013. L'article L143-28 du code de l'urbanisme prévoit que, 6 ans au plus après l'approbation du SCoT, celui-ci procède à une analyse des résultats de l'application du schéma<sup>1</sup> et délibère, suite à cette analyse, sur le maintien en vigueur du SCoT ou sur sa révision. Cette analyse a permis de mettre en avant la nécessité de réviser le SCoT, notamment au regard de l'évolution de son périmètre (retrait de 2 communes, dont Chorges, et entrée de 10 nouvelles communes) qui requestionne l'armature urbaine, mais également au regard des évolutions règlementaires et législatives (approbation du SRADDET, schéma avec lequel le SCoT doit être compatible, loi Climat et Résilience...). La loi Climat et Résilience impose la mise en compatibilité des SCoT avec ses principes (elle prévoit notamment une forte diminution de la consommation d'espaces et de l'artificialisation des sols), et ce avant août 2026. Cela explique le calendrier, prévoyant une approbation du SCoT pour la fin de l'année 2025.

Nicolas BREUILLOT, gérant d'Alpicité (bureau d'études en charge de la révision du SCoT) complète les propos du Président, en présentant notamment le territoire du SCoT de l'Aire Gapençaise, les objectifs d'un SCoT, le rôle « intégrateur » du SCoT, ainsi que les différentes pièces qui composent le SCoT (*voir pour cela le support de présentation*).

---

<sup>1</sup> Voir pour cela la délibération « *analyse des résultats de l'application du schéma de cohérence territoriale de l'aire Gapençaise (2014-2019) et mise en révision du Schéma* » en date du 28 novembre 2019 et disponible à l'adresse suivante : <https://www.scotgapençais.fr/le-sch%C3%A9ma-de-coh%C3%A9rence-territoriale/l-%C3%A9valuation-%C3%A0-6-ans/>

## Présentation du diagnostic

---

Cette première partie visait à présenter de manière synthétique le diagnostic du SCoT sur la thématique de la transition écologique (ceci incluant différentes sous-thèmes tels que l'écologie, la ressource en eau, les émissions atmosphériques, les énergies, ou encore les risques), et de mettre en avant les enjeux relevés sur cette thématique. La présentation est téléchargeable sur le site internet de la commune.

Au cours de cette présentation, certains participants ont souhaité apporter des compléments, lesquels sont retranscrits ci-dessous.

Un participant note la problématique importante de la ressource en eau potable et d'assainissement sur le territoire.

Concernant la partie sur les émissions atmosphériques, une personne demande de quand datent les sources. Laurent SGARD, directeur d'études à Médiaterre et en charge de l'élaboration de l'état initial de l'environnement, répond qu'ils se sont basés sur les données entre 2012 et 2020, les dernières données datant de 2020. Plusieurs participants expliquent que l'isolement imposé à cause du COVID en 2020 influe très probablement sur la réduction des émissions observées en 2020, et qu'il faudrait donc se baser sur une autre année pour cette analyse. Laurent SGARD est d'accord avec cette remarque bien qu'il précise que les dynamiques (quels territoires émettent le plus ou le moins de polluants atmosphériques) restent les mêmes, quelle que soit les années. L'analyse pourra toutefois être modifiée de manière à se baser soit sur l'année 2019, soit sur l'année 2021 (lorsque les données seront disponibles).

Concernant la partie sur les énergies, une personne n'est pas d'accord avec le fait de ne pas prendre en compte la production d'énergie renouvelable par la grande hydraulique, étant donné que c'est la source générant la plus grande production sur le territoire. Laurent SGARD répond que la grande hydraulique génère en effet une telle production que le territoire du SCoT est à énergie positive, ce qui est bien analysé dans le SCoT. Ainsi, il a été fait le choix d'exclure cette source de production d'une partie de l'analyse, afin de comprendre quelles sont les échelles de production pour les autres types d'ENR. Cela pourra mieux être expliqué dans le diagnostic.

Concernant la partie sur les risques, le diagnostic mentionne que 16 communes sont couvertes par un PPRn dont 14 PPRn multirisques. Pour un participant, représentant de la Direction Départementale des Territoires (DDT) des Hautes-Alpes, il semble n'y avoir que des PPRn multirisques sur le territoire. Après vérification, il s'agit effectivement d'une erreur puisqu'il y a bien 14 PPRn approuvés sur le territoire, tous multirisques. 2 sont en cours d'élaboration (La Faurie et Aspremont).

Enfin, une personne mentionne le fait que le territoire du SCoT est particulièrement touché par le réchauffement climatique, ce qui constitue un enjeu important.

## Atelier

---

### 1/ Organisation de l'atelier

Suite à la présentation du diagnostic se déroule l'atelier.

Les participants sont invités à se regrouper en différents groupes, et à échanger sur cette thématique.



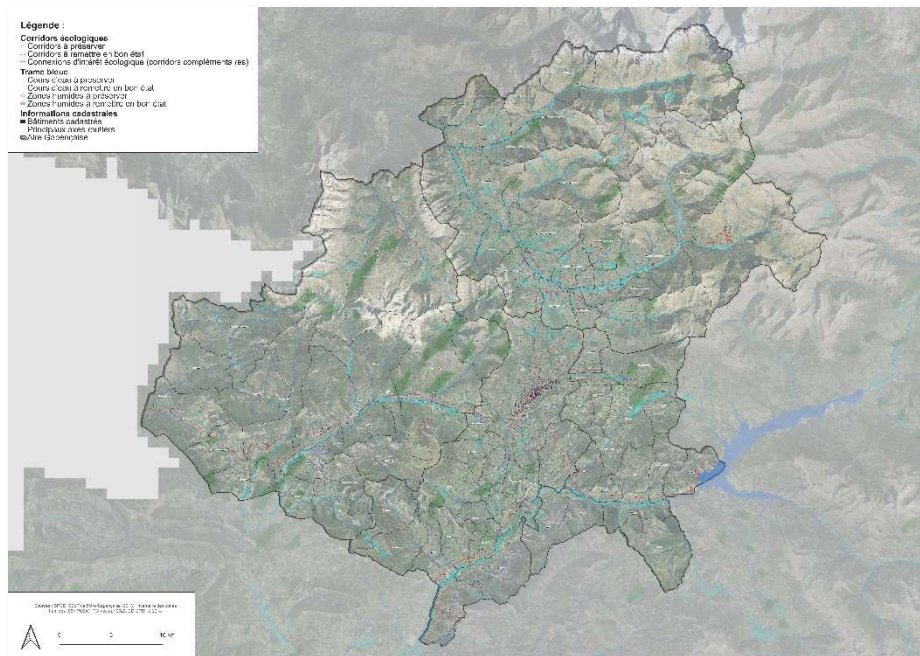
*Identification des enjeux par groupe*

Dans un premier temps, il s'agit de faire des retours sur la présentation du diagnostic (manques au niveau de l'analyse, ajustements à proposer...).

Dans un second temps, il s'agit d'identifier les enjeux, qui sont à catégoriser selon 4 grandes thématiques :

- υ Constat positif / ce qui fonctionne ;
- υ Constat négatif / ce qui ne fonctionne pas ;
- υ Ce que nous souhaitons développer ;
- υ Ce que nous ne voulons pas / plus.

Pour cela, des fiches reprenant ces thématiques et des post-it sont mis à disposition. Une carte A0 est également disponible, et représente les corridors écologiques et la trame bleue (sources : SRCE et SCoT actuel, actualisés avec les données environnementales les plus récentes). Elle permet à ce que les enjeux soient, si besoin, identifiés et indiqués sur la carte.



Carte A0 mise à disposition durant l'atelier

Enfin, dans un dernier temps, une personne par groupe rapporte les échanges qui ont été faits au sein de son groupe, et en fait une synthèse devant l'ensemble des participants afin de mettre en commun les idées et les connaissances. Ces éléments pourront être ainsi repris au mieux dans le diagnostic territorial.

*Nota Bene : Les remarques ont été synthétisées et assemblées lorsque des éléments ont été identifiés par plusieurs groupes. **Sont retranscrits les principaux échanges, et ceux qui ont été notés ou mentionnés à l'oral. Il ne peut être exhaustif de l'ensemble des échanges. Certains éléments ne relèvent pas du SCoT et ne pourront être traduits, mais ont toutefois été intégrés au compte-rendu pour une exhaustivité des échanges.***

## 2/ Résultats de l'atelier

Concernant les retours sur le diagnostic, les participants souhaiteraient que soient :

- Développée l'analyse sur les zones humides (évolution en surface, état écologique, statut - type de propriété / de protection) ;
- Identifiée l'occupation des sols de manière plus dynamique (quelle est l'évolution des espaces forestiers, des espaces agricoles, des espaces artificialisés ?) ;

- υ Développée l'analyse des forêts (comprendre son organisation sur le territoire, identification de la part de forêt publique et privée, âge des peuplements, présence de parasites...) ainsi que de la biodiversité grâce à d'autres ressources (CBNA, PNE...);
- υ Evaluée la qualité des sols à travers 1 indicateur (par exemple les matières organiques);
- υ Ajoutée une analyse des haies (qualité, évolution...) qui participent des continuités écologiques;
- υ Traitée la question de l'eau de manière plus transversale;
- υ Analysée la consommation d'eau selon les secteurs (usages individuels, industriels, agricoles, activités économiques...);
- υ Intégrés les programmes en cours des collectivités sur les travaux d'assainissement et de rénovation des réseaux;
- υ Inventoriées les retenues collinaires existants et en cours de création et quantifiés les prélèvements;
- υ Corrélée les productions énergétiques et la consommation locale de cette énergie;
- υ Evaluée la stabilité de la consommation énergétique par rapport à l'augmentation de la population;
- υ Mieux représentés les émissions de GES et de particules polluantes pour améliorer la cohérence de représentation entre territoires / collectivités;
- υ Mieux détaillées les potentialités de rénovation énergétique des bâtiments et des équipements existants (diagnostic de performance énergétique des logements à améliorer, vision des financements possibles pour la rénovation énergétique);
- υ Localisées les dessertes DFCl, les citernes, les manques de desserte...;
- υ Identifiées les ressourceries existantes;
- υ Identifiées les zones à risque de retrait-gonflement des argiles;
- υ Intégré à l'analyse l'enjeu de la saisonnalité (influence sur la ressource en eau, les émissions, les déchets...);
- υ Précisée l'incidence du changement de bassin versant du Drac;
- υ Analysée la trame noire et la trame turquoise (interface entre trame verte et trame bleue);
- υ Recensés les sites anthropisés ou les bâtiments (exemple d'anciens bâtiments d'élevage) pouvant être mobilisés pour le projet de territoire;
- υ Identifiés les enjeux paysagers et les enjeux en termes de mobilité (*nota : le diagnostic comprend bien des parties sur le paysage et la mobilité, qui n'ont pas été présentées lors de cet atelier car relevant moins directement de la transition écologique*).



Concertant les constats positifs / ce qui fonctionne sur le territoire, les éléments suivants sont mis en avant :

- υ La forte protection des espaces naturels ;
- υ Des espaces agricoles relativement bien préservés ;
- υ Le système agropastoral et l'agriculture de montagne ;
- υ La diversification des activités de loisirs ;
- υ La qualité du paysage / le cadre de vie ;
- υ Une identification de la trame verte et bleue dans le SCoT pertinente ainsi que des outils du SCoT adaptés ;
- υ Un territoire à énergie positive.

Concertant les constats négatifs / ce qui ne fonctionne pas sur le territoire, les éléments suivants sont mis en avant :

- υ Les fuites des réseaux d'eau potable générant une perte importante du volume d'eau ;
- υ L'assainissement insuffisant et ne faisant pas l'objet d'investissements ;
- υ L'impact paysager de certains aménagements (exemple des bâtiments agricoles) ;
- υ L'impact paysager des parcs photovoltaïques ;
- υ Le manque d'accompagnement sur la rénovation énergétique des résidences secondaires ;
- υ Le manque de transports en commun (particulièrement vers les stations) ;
- υ L'absence d'un schéma de mobilité à l'échelle du territoire permettant de planifier les infrastructures nécessaires pour optimiser les mobilités douces ;
- υ Le tri des déchets.

A noter un questionnement plus général sur le positionnement de l'Aire Gapençaise, territoire à énergie positive grâce au barrage de Serre-Ponçon : est-il nécessaire de renforcer les efforts en matière d'installation d'ENR alors que le territoire est contraint, le foncier rare et les impacts paysagers importants ? Ce débat est également lié avec la question de la prise en compte de Serre-Ponçon ou non dans la production d'ENR sur le territoire de l'Aire Gapençaise.

Les participants souhaiteraient :

- υ Un étalement urbain / une artificialisation des sols limité et raisonné ;
- υ L'identification des espaces identitaires dans le SCoT sur les volets paysagers et écologiques (trame verte et bleue) ;

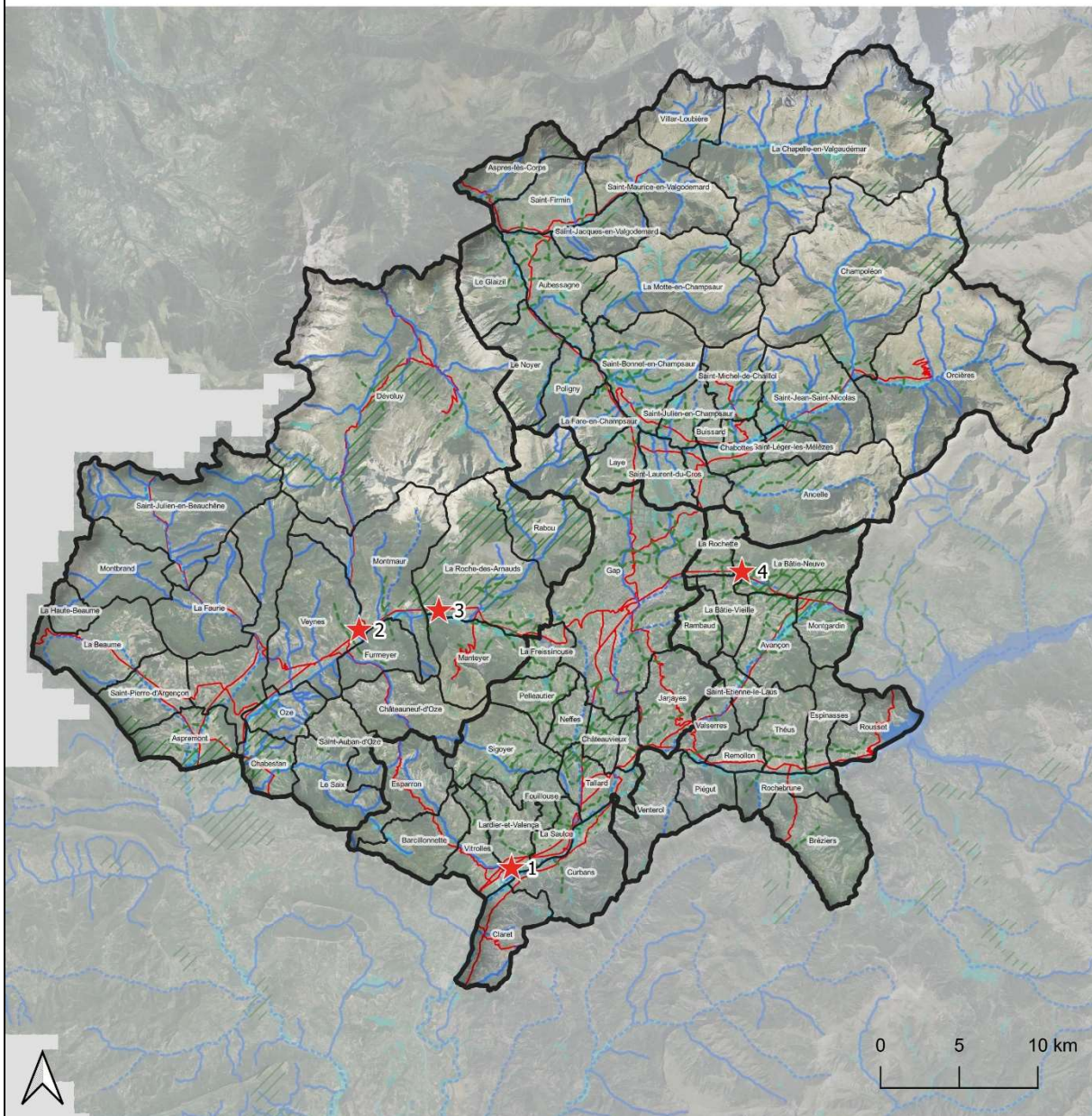
- υ Le développement des transports collectifs (ce qui passe entre autres par la restauration des gares ferroviaires), des aires de covoiturage et des aménagements doux (voies piétonnes et cyclables) ;
- υ Le développement des énergies renouvelables (photovoltaïque, méthanisation, micro-turbinage) par la mise en œuvre de projets intercommunaux, sur des secteurs où les enjeux sont faibles (sites anthropisés, en priorité sur les toitures pour le photovoltaïque), et intégrés au paysage ;
- υ La mobilisation prioritaire des friches pour l'urbanisation du territoire ;
- υ La rénovation énergétique des bâtiments, tout en prenant en compte la biodiversité (cas des chauves-souris présentes dans les toitures) ;
- υ La gestion / partage / sécurisation de la ressource en eau ;
- υ Un conditionnement du développement de l'urbanisation à la ressource en eau ;
- υ La valorisation des ressources en bois / le développement de la filière bois locale (bois-construction / bois-énergie) ;
- υ Réfléchir à l'implantation et au besoin en surface de la filière bois ;
- υ Le réemploi et la valorisation des déchets (y compris des STEP) ainsi que le développement d'équipements liés aux déchets (déchetterie, ressourcerie...)
- υ L'évolution du tourisme tout ski vers un tourisme « 4 saisons » plus durable ;
- υ La mise en place d'un projet alimentaire territorial ;
- υ La mise en place de chartes forestières de territoire ;
- υ La gestion des forêts privées et la protection des forêts contre les incendies ;
- υ Le développement de locaux de vente de produits locaux / de Maisons de Pays.

Les participants ne souhaitent pas :

- υ L'enfrichement des espaces agricoles ;
- υ Une urbanisation trop consommatrice d'espaces ;
- υ La consommation de terres agricoles de qualité ;
- υ Le développement de zones d'activités très consommatrices d'espaces ;
- υ La densification du territoire par la mise en œuvre de projets peu qualitatifs ;
- υ La multiplication de bâtiments agricoles non-adaptés aux réels besoins de l'activité agricole ;
- υ L'utilisation de terres arables pour le développement de parcs photovoltaïques.

Certains participants ont localisé des éléments sur carte, représentés ci-dessous.

## Retours de l'atelier transition écologique



- ★ **Retours de l'atelier transition écologique**
- 1 - Exploitation forestière : besoin de développement
  - 2 - Différentes entreprises de la filière bois
  - 3 - Entreprise de production de granulés de bois
  - 4 - Scierie

### Fond de plan

#### Corridors écologiques

- Corridors à préserver
- Corridors à remettre en bon état
- Connexions d'intérêt écologique (corridors complémentaires)

#### Trame bleue

- Cours d'eau à préserver
- Cours d'eau à remettre en bon état

- Zones humides à préserver
- Zones humides à remettre en bon état

#### Informations cadastrales

- Bâtiments cadastrés
- Principaux axes routiers
- Aire Gapençaise

Sources : SRCE, SCoT de l'Aire Gapençaise (2013), inventaire des zones humides (05 / PACA), PCI vecteur 2023, BD ORTHO 2018

Réalisation : Alpicité - 03/23